



# Bourron-Marlotte, infos....

## Sommaire

Edito du Maire

Principales décisions du Conseil Municipal

Vie municipale

Evènements marquants

Point de réglementation

Etat civil

Dates à retenir

Numéros utiles

## Principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2010

**L'Intercommunalité : Bourron-Marlotte intégrera au 1er janvier 2011 la Communauté de Communes de Fontainebleau-Avon**

C'est à une très large majorité que les élus ont voté pour rejoindre la Communauté de Communes de Fontainebleau-Avon : 19 voix pour la CCFA et 3 voix pour Moret Seine et Loing.

"Après une longue réflexion, de nombreuses réunions et rencontres avec les élus des différentes communautés de communes, les élus de Bourron-Marlotte avaient ce vendredi soir toutes les réponses aux interrogations qu'ils se posaient depuis le début de leur mandat.

Notre choix devait se faire entre 3 communalités de communes existantes avec lesquelles notre village a une continuité territoriale, condition nécessaire à une adhésion.

Il devait se faire également par rapport à nos différents projets relevant tant du développement économique, que du tourisme, de l'aménagement de nos espaces, mais aussi et peut-être davantage encore de notre bassin de vie, c'est-à-dire des habitudes de nos habitants, de leurs enfants, collégiens et lycéens, bref, de leur vie au quotidien.

Ces options ont fait l'objet au sein de notre équipe d'une étude approfondie, et nous sommes conscients de l'importance de cette décision majeure pour l'évolution de Bourron-Marlotte durant les décennies à venir.

Indépendamment de ce que serait une approche sociologique et chiffrée qui montrerait que notre vote correspond à une réalité de vie, il est évident que notre commune est profondément irradiée vers Fontainebleau.

Notre adhésion à la CCFA est absente de toute contrainte et c'est également librement que nous souhaitons agir, dans le respect des procédures, au sein de ce qui est désormais une nouvelle communauté.

Il va s'avérer nécessaire de trouver un nom pour la CCFA, également repenser son territoire, c'est-à-dire le Pays de Fontainebleau qui doit devenir une réalité opérationnelle et visible en termes de développement économique, de tourisme, de culture et de sport.

Au-delà des compétences obligatoires, l'arrivée de Recloses et de Bourron-Marlotte doit permettre au Conseil Communautaire de réfléchir à d'autres compétences dans un esprit de "nouvelles frontières". Une page importante de l'histoire de notre commune vient de se tourner..."



## Edito du Maire

La commission communication et moi-même avons décidé de revoir complètement la présentation de notre bulletin municipal. Plus condensé, plus réactif ce bulletin se veut un véritable outil d'information pour les Bourronnais-Marlottins. Notre souhait est de sortir un numéro toutes les cinq semaines. Dans chaque numéro vous trouverez plusieurs rubriques :

- les principales décisions du Conseil Municipal
- la vie municipale
- les évènements marquants
- point de réglementation
- l'état-civil
- les dates à retenir

Je vous rappelle que vous pouvez trouver également des informations sur la vie communale en consultant notre site [www.mairie-bourron-marlotte.fr](http://www.mairie-bourron-marlotte.fr)

Je vous souhaite d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous courant septembre pour notre prochain numéro.

Juliette Vilgrain, Maire de Bourron-Marlotte

## Principales décisions du Conseil Municipal (suite)

### Le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'urbanisme en cours d'étude

Dans le cadre de l'élaboration de P.L.U., doit avoir lieu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D). Les orientations de ce débat tournaient autour de cinq axes principaux :

- agir pour une démographie équilibrée et dynamique
- organiser le développement urbain
- développer une économie durable
- préserver l'environnement
- gérer les déplacements.

Le Conseil a souligné pendant ce débat la nécessité de diversifier l'offre de logement adaptée aux différents âges de la vie, de maîtriser l'évolution du bâti et stopper les constructions aux abords du Loing. Les conséquences des inondations dans plusieurs régions françaises obligent désormais à une plus grande vigilance.

## Vie Municipale

### 15 juin 2010 : l'arrivée du nouveau Policier Municipal, Dean Lahbil



Après quelques mois de vacance de ce poste, c'est avec un certain soulagement que les élus de la commune ont accueilli leur nouveau policier municipal, Dean Lahbil. Après avoir été Sous Officier dans l'Armée de terre puis agent commercial pendant quelques années, M. Lahbil a présenté le concours de Gardien de Police Municipale en 2005 et a intégré pour son premier poste la commune du Mée-sur-Seine en 2006.

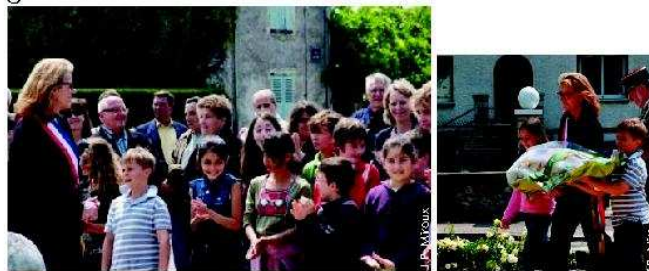
Il souhaite désormais assurer les missions de police plus en lien avec les administrés. L'agent de police dans une commune de près de 2900 habitants est un agent de proximité ce qui lui confère un rôle clé.

Accompagné de Madame le Maire, les premiers jours de M. Lahbil ont été consacrés à la découverte de la commune.

"Dans l'éventail des missions relevant d'un Policier Municipal, je souhaite que Dean reprenne en main la surveillance du stationnement et fasse de fréquentes patrouilles (en scooter, VTT ou voiture). La petite délinquance est en augmentation sur la commune ainsi que sur les actes d'incivisme. La police de proximité est une des réponses au maintien de l'ordre public..." déclare Mme le Maire. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

## L'appel du 18 juin

La cérémonie du 18 juin avait cette année un caractère particulier puisqu'elle donnait l'occasion de fêter le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du Général de Gaulle. Après avoir donné lecture de l'appel, Madame le Maire, entourée d'anciens combattants, des élus et des enfants de l'école élémentaire Jules Renard, a déposé une gerbe au monument aux morts.



## 19 juin :

### la Kermesse et la Fête du Village



C'est le 19 juin qu'a eu lieu la traditionnelle Fête du Village.

En début d'après-midi, les écoles organisaient la kermesse de fin d'année. Ce rendez-vous a été l'occasion pour les enfants et les parents de se retrouver autour de l'atelier maquillage, d'animations comme le chamboule-tout, la pêche à la ligne et autres jeux d'adresse.

La kermesse s'est terminée par le tirage de la tombola dont le premier prix était deux coffrets "Thalassa Sea and Spa" d'une valeur de 600€ aimablement offerts par le groupe ACCOR et gagnés par Mme Nathalie Lelu. La municipalité remercie les commerçants, parents et enseignants pour leur aide. Les bénéfices de la kermesse sont reversés à la Caisse des Ecoles et permettent de financer diverses activités tel que la piscine, la musique et les sorties scolaires.

En fin de journée, près de 350 convives se sont retrouvés sur la place des fêtes pour participer au barbecue géant organisé comme chaque année par la Mairie.



Les majorettes des "Feuilles d'Or des Gâtines" ont ouvert les festivités en présentant leur nouveau spectacle pour lequel elles ont d'ailleurs obtenu à Montmagny par l'Amicale des Majorettes de France le Grand Prix de France avec Ruban d'Honneur et les félicitations du jury.



Malgré les 12° affichés, l'ambiance était à la fête et à la bonne humeur et les convives se sont réchauffés sur la piste de danse. L'animation était assurée par Lumineson. Pendant ce temps les enfants ont profité du manège mis gracieusement à leur disposition par la municipalité. Nous vous invitons à venir encore plus nombreux l'année prochaine .



### Borne incendie

Un nouveau poteau incendie a été mis en eau le 22 juin en présence du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Implanté au pavé du Roy dans le sens Fontainebleau-Nemours, il va permettre d'une part de renforcer le réseau de défense incendie pour les habitations situées à l'ouest de la RD 607 et d'autre part de renforcer l'efficacité des interventions vers le massif forestier. Précisons qu'avec ces travaux sur le réseau d'eau potable, s'achèvent pour la commune de Bourron-Marlotte son programme de dissimulation, d'enfouissement et de la mise aux normes des différents réseaux.



## Le Premier Conseil Municipal des Jeunes

Le coup d'envoi du mandat des jeunes conseillers a été donné le 24 juin à 18 heures dans la Salle du Conseil Municipal à l'occasion de leur premier conseil, en présence de Madame le Maire Juliette Vilgrain et des parrains des enfants élus. Quatre commissions de travail ont été créées pendant cette séance autour des différents projets des enfants.

Commissions	Projets
Commission Scolaire et Péri Scolaire	commission menus enfants et aide au projet du nouveau restaurant scolaire
Commission Communication et Culture	journal de l'école et création d'une ludothèque
Commission Sports et Loisirs	jeux inter-villages, boom pour les moins de 12 ans
Commission Pré Ado	jumelage

Rappelons que les enfants ont été élus le 2 avril dernier. Madame le Maire et les parrains les ont félicités pour ces très beaux projets et tous sont prêts à se mettre au travail sans tarder.

La prochaine réunion du Conseil Municipal des Jeunes se tiendra en septembre 2010.



## Le Service Minimum d'Accueil

Bien avant que le dispositif ne soit officiellement créé par la loi du 20 août 2008, il existait depuis plusieurs années à Bourron-Marlotte, un service d'accueil pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle.

Le principe est qu'en cas de grève, la commune organise un service minimum d'accueil avec les agents du service animation et des écoles, lorsque plus de 25% des enseignants sont absents.

La mobilisation des fonctionnaires ayant été importante le 24 juin contre le projet de réforme des retraites, plusieurs élus de la commune sont venus renforcer les effectifs afin de permettre la mise en place du service accueil.





## Sécurité

Cet été vous partez en vacances et vous craignez en votre absence pour votre domicile.

C'est pourquoi la Police Municipale de Bourron-Marlotte en liaison avec la Police Nationale de Nemours reconduit l'opération Tranquillité Vacances.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de remplir un bulletin d'inscription auprès de M. Dean Lhabil, Policier Municipal.

Des passages fréquents seront effectués aux abords des habitations signalées vacantes afin de limiter les risques de cambriolage.

## Evenements marquants

Dîner en Blanc au Château de Bourron  
le vendredi 25 juin 2010

Pour sa 7<sup>ème</sup> édition, plus de 1600 personnes !

"Le Château de Bourron tout blanc !"



Vous étiez plus de mille six cent personnes venues de toute l'Ile-de-France, le bouche à oreille a constitué l'essentiel de la chaîne.

Dans un parc habillé pour l'occasion par des centaines de bougies, torches et multiples projecteurs, même les parterres de la cour d'honneur avaient fière allure. Ils s'étaient parés de plus de mille roses blanches, des "fées des neiges" développées par la maison André Eve. Les tables étaient belles, bouquets de fleurs blanches, bougies blanches sur les tables très bien dressées, tout cet ensemble donnait un côté féerique à la soirée.

Les habitants de Bourron-Marlotte ainsi que les communes avoisinantes nous avaient rejoints très nombreux. On pouvait aussi reconnaître quelques personnalités dans le parc : Madame le Maire, Monsieur Valletoux (maire de Fontainebleau), Monsieur le Poulain (maire d'Avon), Madame Lacroute (maire de Nemours), Monsieur Didier Julia (Monsieur le Député), Monsieur Ronssin (Monsieur le Sous-Préfet), Madame Sakissian du Conseil Régional.

Côté animations : Carte blanche à l'Académie Américaine de Paris pour un ballet aérien en tulle et mousseline blanche suivi de la compagnie "Platibubble" représentée par des femmes déambulant de table en table dans des bulles géantes ! Clou de la soirée lorsque le canal nouvellement restauré sur ses 600 mètres a vu évoluer sur l'eau les Platibubble parées de lumières scintillantes toujours dans leurs coquilles blanches, un moment magique tout simplement !



La prochaine date à retenir est désormais le **vendredi 24 juin 2011 !!** Venez nombreux.

Pour visualiser les reportages photos des 7 éditions du Dîner en Blanc : [www.bourron.fr](http://www.bourron.fr) rubrique Association des Amis de Bourron.

Classe découverte en Auvergne  
du 17 au 21 mai 2010

Les classes de CM2 (Mme Poidevin) et CM1/CM2 (Mme Deschaintre) sont parties en classe découverte en Auvergne du 17 au 21 mai.

### Les enfants racontent :

"Nous sommes partis de Bourron-Marlotte le lundi matin à 6h avec nos deux maitresses et trois animateurs. Le trajet a duré environ 6 heures. Nous sommes arrivés pour le déjeuner au centre François et Suzon à la Bourboule. L'après-midi, nous avons visité la Bourboule avec nos guides.

Le mardi, nous avons vu la chaîne des Puy. Nous sommes descendus dans le cratère du Pariou et nous sommes montés sur le Puy de la Vache qui a un cratère égueulé, comme son voisin, le Puy de Lassolas.

Le mercredi, nous avons construit une maquette de volcan, puis nous avons visité le musée de la Toinette qui nous racontait la vie d'une personne au début du XX<sup>ème</sup> siècle. C'était très bien.

Le jeudi, nous avons fait une grande randonnée dans la vallée de Chaudfour et nous avons même aperçu des chamois !

Le vendredi nous avons découvert le volcan de Lemptégy dont les pierres ont servi à la reconstruction de certaines villes après la seconde guerre mondiale.

## Classe découverte en Auvergne du 17 au 21 mai 2010 (suite)

Nous avons vu de magnifiques paysages et appris beaucoup de choses. En Auvergne il y a trois sortes de volcans :

- ceux qui ont un cratère, les cônes de scories, comme le Pariou,

- ceux qui ont un dôme comme le Puy de Dôme,

- et les maars qui se sont formés lorsque la lave rencontrait une nappe phréatique, comme le lac Pavin. Le centre était agréable et l'accueil très sympathique. Nous étions 6 ou 7 par chambre et le soir les animateurs nous proposaient des veillées.

Nous mangions très bien, parfois des plats régionaux.

Nous sommes rentrés le vendredi soir, fatigués mais ravis de ce séjour.

Nous remercions la mairie qui a subventionné ce voyage ainsi que les parents qui avaient fait et vendu des gâteaux pour ce projet."

Les élèves de CM2 et CM1/CM2



L'été est là :

### Comment se protéger de la canicule ?

Votre santé peut-être mise en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud,
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- cela dure depuis plusieurs jours.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

#### Enfant et adulte :

Le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Nous perdons donc de l'eau et risquons la déshydratation.

#### Comment se protéger ?

- ne pas faire d'efforts physique intenses,
- ne pas rester en plein soleil,
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur,
- ne pas consommer d'alcool,
- prendre des nouvelles de son entourage,
- en cas de traitement, demander conseil à son médecin traitant ou son pharmacien.



#### Personne âgée :

Le corps transpire peu et à du mal à se maintenir à 37°. La température de notre corps peut alors augmenter et nous risquons le coup de chaleur, hyperthermie.

#### Comment se protéger ?

- mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation,
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- passer plusieurs heures dans un endroit sec ou climatisé,
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur,
- manger normalement (fruits, légumes, féculents...)
- boire environ 1,5l d'eau par jour et ne pas consommer d'alcool,
- donner de ses nouvelles à son entourage,
- en cas de traitement, demander conseil à son médecin traitant ou son pharmacien.

**Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie, au service social. Vous bénéficierez d'une aide en cas de canicule.**

**Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.**

**Consultez régulièrement Météo France par téléphone au 3250 ou sur internet [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**

## Point de Règlementation

Urbanisme :

Les entrées parking-garage et bateau des portes cochères

Tout propriétaire peut demander à la commune d'établir un surbaissé de bordure de trottoir (bateau) mais les frais des travaux seront entièrement à la charge du demandeur.

Une demande d'autorisation de voirie est à retirer à la mairie.

La hauteur de la bordure surbaissée par rapport au fil d'eau du caniveau sera de 6cm et la largeur du surbaissé sera au maximum de 4m.

Un biais pour la raccordement sur la bordure restant en place sera de 1m de long de chaque côté.

Les bordures seront déposées, baissées et reposées à la hauteur réglementaire de 6cm.

En aucun cas elles ne seront coupées au carré, ce qui entraînerait une remise en place de bordure et il y aura automatiquement un procès verbal avec toutes ses conséquences.

La partie entre la bordure (caniveau) et la propriété sera également traitée par le pétitionnaire, à ses frais sur la largeur du bateau y compris la partie du biais.

Quelques indications selon la nature du trottoir :

a) si trottoir pavé (grès) : remise en place impérative suivant la forme des pavés

b) si trottoir en auto bloquant, enrobé ou béton désactivé : remise en forme impérative à l'identique (pavé auto bloquant, enrobé ou béton désactivé)

c) si trottoir en terre battue : le pétitionnaire pourra choisir entre pavés, auto bloquant, enrobé, béton désactivé.

## Bourron-Marlotte :

Un réseau de transport développé



Le Syndicat Intercommunal des Transports du Sud Seine et Marne organise l'offre de transport sur notre territoire. Veolia Transport est le partenaire du Syndicat depuis de nombreuses années et propose une offre adaptée à tous les habitants de Bourron-Marlotte.

Celle-ci se doit avant toute chose d'offrir une desserte entre la commune et les gares pour les actifs et vers les écoles pour les scolaires.

Bourron-Marlotte est desservie par les lignes 7, 8, 16, 17, 18 du réseau STILL.

Les lignes 7, 8, 17, 18 du réseau du STILL permettent de voyager vers les établissements scolaires ou gares SNCF de Fontainebleau/Avon, Nemours, Champagne sur Seine et Montereau Fault-Yonne.

La Ligne 16 du STILL vous permet chaque mercredi et samedi après midi de rejoindre le commercial de Villiers en Bière, pour vos courses ou pour les soldes !

Tous les horaires et les tracés des lignes sont disponibles sur le nouveau site Internet : [www.idf.veolia-transport.fr](http://www.idf.veolia-transport.fr). Profitez en pour vous inscrire aux alertes mails, vous recevrez ainsi en temps réel toutes les informations concernant vos lignes.

De plus, Veolia Transport Nemours met à votre disposition une centrale de mobilité pour vous renseigner sur votre offre de transport, les tarifs, les dépositaires, les objets trouvés, ...

Composez le 01.64.45.55.55 du lundi au vendredi, de 6h30 à 20h, Veolia Transport répondra à vos questions.



### Avis aux élèves :

Les élèves pourront venir en mairie retirer leur carte de transport scolaire à partir du lundi 23 août.

Ceux ayant omis de faire le dossier pour obtenir une carte de transport se verront délivrer une attestation provisoire facturée 8 € par le Syndicat des Transports.

Toute carte perdue sera également facturée 18 € par le Syndicat des Transports.

## Dates à retenir

**14 juillet** : Fête Nationale

**23 juillet** : Conseil Municipal à 20h30

**28 août** : Foulée Bourronnaise

**30 août** : Don du sang de 15h00 à 20h00, Espace Jean Rencor

**2 septembre** : Rentrée des Classes

**4 septembre** : Forum des associations au Gymnase des Gâtines

**12 septembre** : Vide Grenier de 8h00 à 18h00, dans les rues de Marlotte

Informations :

Office de Tourisme - 01 64 45 88 86

**25 septembre** : Jeu de piste dans les rues de Marlotte

Informations :

Du Caractère pour Bourron-Marlotte - 01 64 45 85 43

Office de Tourisme - 01 64 45 88 86

## Etat Civil

### Naissances

**Kunzé Romane**, le 01/03/2010

**Van Zutphen Samuel**, le 06/03/2010

**Marion-Rouger Lucas**, le 21/04/2010

**Chabot Lilas**, le 23/04/2010

**Barroso Dorian**, le 06/05/2010

**Gueffier Manon**, le 09/05/2010

**Da Costa Pereira Simon**, le 16/05/2010

### Décès

**Delefosse Alsace** veuve Ceres, le 23/04/2010

**Atkins-Barratt Harry**, le 06/05/2010

**Lejeune Andrée**, le 09/05/2010

**Franqueville Denise** veuve Moreau, le 19/05/2010

**Cousson Jeanine** veuve Cambel, le 21/05/2010

**Cambel**, le 21/05/2010

**Morel Denise**, le 08/06/2010

**Bouchet Sylvie**, le 13/06/2010

**Charpentier Lucien**, 24/06/2010

### Mariages

**Adam Arthur** et **Vilgrain Marie**, le 05/06/2010

**Flores Areiras Bruno** et **Araujo Anne-Marie**, le 05/06/2010

**Lavazuelle Christophe** et **Duraffourd Eléonore**, le 26/06/2010

**Rodriguez Loïc** et **Le Douarin Barbara**, le 26/06/2010

**Lopes Alves Antonio** et **Moret Aurélie**, le 03/07/2010

Directeur de la publication : Juliette Vilgrain  
Comité de rédaction : Eric Daunay, Nathalie Duwez, Bernard Giraudet, Marc Gourée, Michelle Hermann, Jean-Pierre Joubert, Béatrice Portelette, Fabienne Roy  
Conception : Alice Alvitre  
Imprimerie Vaillot Nemours  
Dépot légal : juillet 2010